



La Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE) regroupe des associations locales de parents d'élèves bénévoles qui s'engagent dans la vie des établissements scolaires que fréquentent leurs enfants. Elle défend : l'égalité des chances devant l'éducation, la lutte contre l'échec scolaire, l'adaptation des rythmes scolaires pour les enfants, la formation de futurs citoyens, la laïcité, etc.

Le regroupement en fédération permet aux associations locales de parents de mutualiser les expériences, les idées et pratiques, de bénéficier d'une aide logistique, d'être représentatif face à l'administration dans les différents niveaux (local, départemental, académique, national)...

La FCPE a passé un accord avec la MAE afin de fournir une assurance scolaire aux familles dont l'assurance habitation ne couvrirait pas les risques liés à l'école.

Au niveau du collège Aimé Césaire, l'association affiliée à la FCPE est le **Conseil Local des Parents d'Élèves FCPE**. Ses **élus au Conseil d'Administration** (CA) représentent les parents d'élèves dans les différentes instances du collège (Commission Permanente, Conseil de Discipline, Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté, Commission Hygiène et Sécurité). Ils peuvent aussi intervenir si besoin lors de problèmes entre des parents et l'administration. Ce sont des parents adhérents qui se sont engagés dans l'association (nous recherchons des parents volontaires pour la liste des candidats soumise à l'élection au CA).

Le conseil local a aussi besoin de parents volontaires pour être représentants **délégués parents lors des conseils de classe** (trois par an, ~1h, à répartir entre deux parents titulaires et deux parents suppléants lorsque possible), afin d'apporter la parole des parents lors de ces conseils et de rapporter aux autres parents les différents avis émis sur la classe. Les parents délégués ne sont pas nécessairement adhérents du conseil local. Vous pourrez laisser vos coordonnées lors de la réunion de présentation des équipes pédagogiques.

Pour contacter le conseil local, vous trouverez les n° de téléphone des parents élus sur le site web : <http://www.fcpe-aime-cesaire-ulis.org/>, et vous pouvez aussi contacter le bureau du conseil local à l'adresse de courrier électronique contactfcpe@fcpe-aime-cesaire-ulis.org

Pour les personnes qui désirent adhérer à la FCPE au collège, la part locale est de 1€. Et le bulletin d'adhésion est à déposer directement dans la case courrier parents d'élèves au collège ; ou à retourner à : Collège Aimé Césaire, Conseil Local FCPE, 1 rue de Vendée, 91 940 Les Ulis ; ou encore à amener lors de l'Assemblée Générale.

L'**Assemblée Générale du conseil local**, pour les adhérents (actuels et nouveaux), se tiendra le **jeudi 8 septembre 2016 à 20h30** à la MPT Amonts. Une réunion de préparation pour les élections des représentants parents d'élèves au CA du collège est aussi programmée le jeudi 22 septembre 2016 à 20h30.